COMMUNE DE VILLERS-BOCAGE
EQUIPEMENT PARA&PERI SCOLAIRE

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVE
A LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PARA&PERI-SCOLAIRE

PROCÉDURE ADAPTÉE
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2015-899 DU 23 JUILLET 2015
ET DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS

SYNTHESE PROJET
SEPTEMBRE 2017

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE VILLERS-BOCAGE
2 Place du 11 Novembre
80260 VILLERS-BOCAGE
Réf. Client : Villers-Bocage

PREAMBULE

Cadre et contexte

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune Villers-Bocage a lancé le projet de construction d'un équipement para&péri scolaire en complément du Foyer Pour Tous. Il sera composé des fonctions suivantes :

- Locaux Accueil - Locaux dits sociaux
- Ecole de musique (1 salle de répétition) + 3 salles d'enseignement musical
- Salle d'expression corporelle
- 3 salles associatives mutualisables représentant un plateau d'environ 90 m^2
- Locaux techniques

Le projet a pour objectifs principaux :

- Compléter par cette nouvelle opération l'offre de l'existant (Foyer pour Tous) en mettant à disposition de la population des locaux et des équipements correspondant aux exigences réglementaires et de confort.
- S'inscrire dans une démarche globale de développement durable – sans certification.
- Maîtriser les charges liées à son exploitation, son entretien et sa maintenance
- Respecter le coût travaux annoncé
- Respecter le calendrier

Ainsi, il s'agira d'implanter le projet sur un site de l'ancien centre de tri, en articulant les différentes fonctions d'usages avoisinantes (zone de stationnement, proximité de la laverie, habitat), et en garantissant le maintien des des flux, des accès et des ouvertures visuelles.

L'opération sera réalisée en une seule tranche.

Acteurs du projet

La Ville de Villers-Bocage représentée par son Maire - M. Domont, est le Maître d'Ouvrage (MOA) du projet.
Le MOA mettra en place une commission travaux pour les études et les travaux.

Equipe d'AMO-Programmiste : IMPACT CONSEILS & INGENIERIE
Elle aura pour rôle d'accompagner le MOA depuis la phase programme jusqu'au choix de l'Architecte

Présentation de l'opération (Effectifs, planning, horaires, catégorie, ….)

Le choix de la commune s'est portée sur l'application d'une démarche environnementale, énergétique et prospective pour cette opération. Ce choix permettra d'apporter une qualité d'usage et de confort aux usagers, de maîtrise des charges liées à son exploitation, de limiter l'impact environnemental de cet équipement et d'anticiper les évolutions organisationnelles et fonctionnelles dans le monde éducatif.

Dans le cadre de ce projet, le Maître d'Ouvrage laisse l'opportunité à la future équipe de conception de proposer un projet soit :
- en réhabilitant le bâtiment existant (en tenant compte des contraintes de site et de bâti)
- en considérant une démolition totale et en construisant un bâtiment neuf en simple rez-de-chaussée

Adresse :
Mairie de Villers-Bocage
2 place 11 Novembre - 80260 VILLERS BOCAGE
03.22.93.70.61

Adresse Projet
Situé à l'angle de la rue Neuve RD97 et la rue des Airelles.

Classification ERP :
Type L de 4ème catégorie

Partie A - Programme architectural et fonctionnel

1. LE SITE

1.1. Situation – Cadastre – Propriété

HISTORIQUE

> Ancien local commercial - magasin SHOPI // Propriétaire : Commune de Villers-Bocage
> Centre de tri La Poste // Local en location
> 2017 - Bâtiment vacant

PARCELLE

Bâtiment Principal - Centre de tri - avec une partie dédiée à du stock municipal + remise (garage à vélos)
Zone de stationnement de 15 places privées (allouées à la parcelle)
Espace public avec trottoirs + 6 places de stationnement

REF AD119 - 1130 m²
REF AD120 - 274 m²
REF AD117 - 138 m²
Total : 1542 m²

REGLES D'URBANISME

Cf. PLU

VRD

Le terrain est desservi par l'ensemble des réseaux

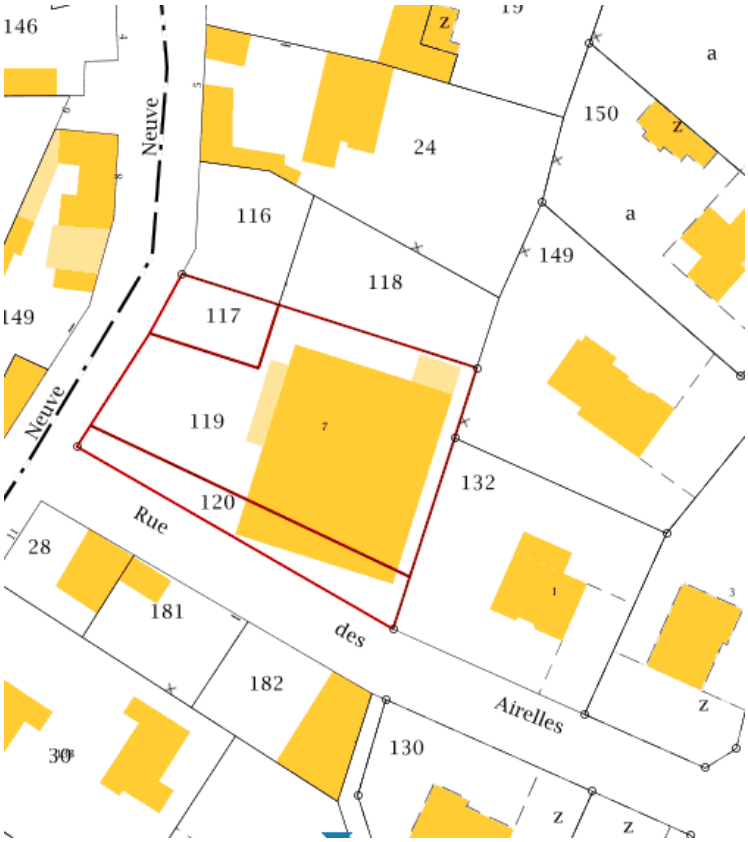

EXISTANT

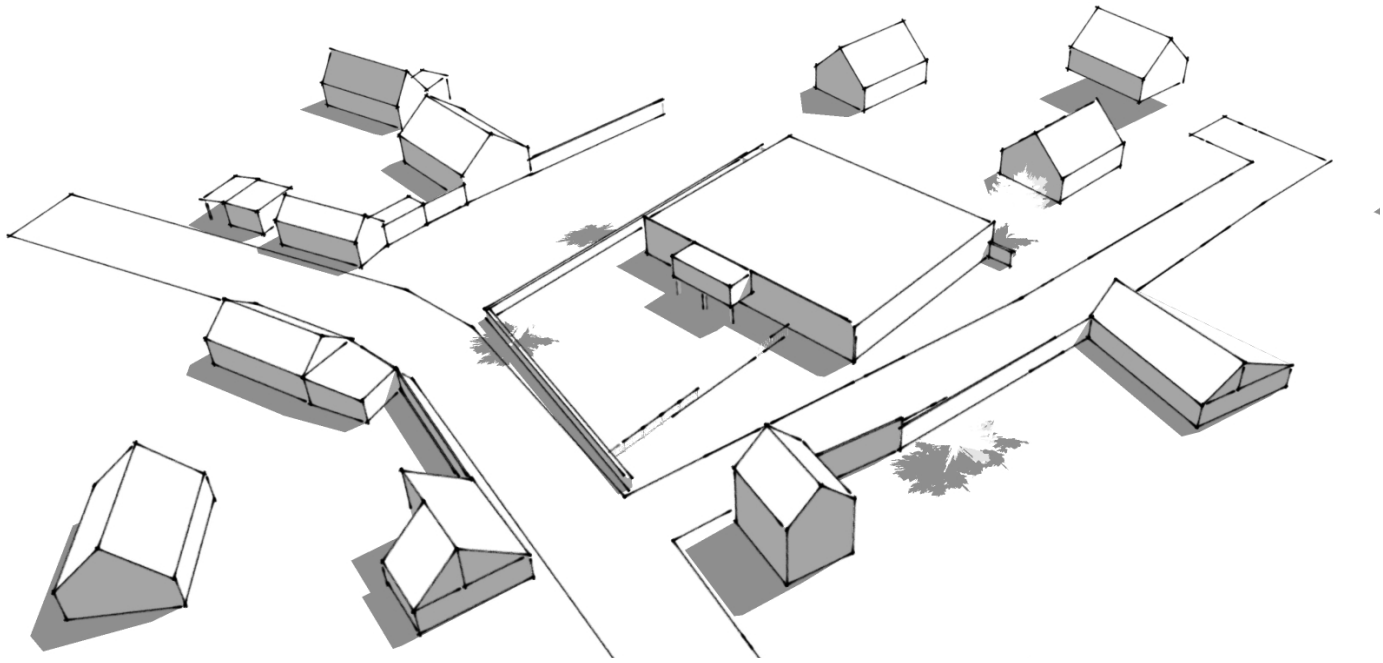

Plan de l'existant - Centre de tri La Poste

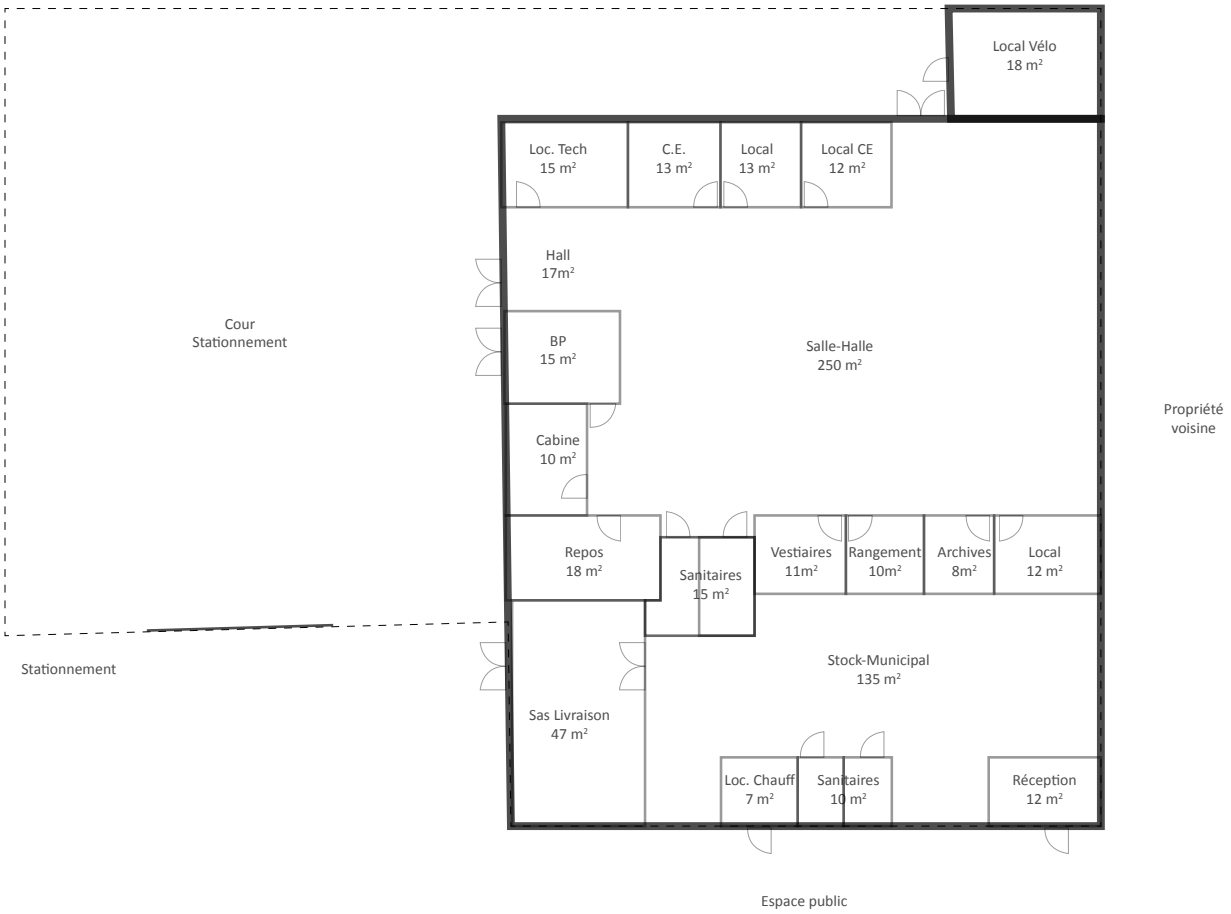

NOTA

Dans le cadre du projet, le bâtiment existant pourrait être démoli et le terrain purgé totalment.
Cette orientation est laissé au libre choix du concepteur

1.2. Présentation du site et des principes de conception – Cadrage du Programme

>> SYNTHESE DE LA PHASE DIAGNOSTIC

ELEMENT	DESCRIPTION - OBSERVATIONS	ATOUTS	CONTRAINTES
URBAIN			
Intégration urbaine Maîtrise foncière capacité Topographie Constitution des espaces Perspectives - Cadrage	Cadastre : REF AD119 - 1130 m2 / REF AD120 - 274 m2 / REF AD117 - 138 m2 // Total : 1542 m2 Maîtrise foncière Ville Localisation de l'équipement à proximité immédiate du centre-bourg Homogénéité de la topographie Revêtement minéral + résiduels végétalisés	Maîtrise foncière Ville Proximité centre-ville Implantation du bâtiment renvoie à la question de la constitution d'une réelle façade urbaine sur la rue Neuve RD97	Intégration d'une zone de stationnement sur la parcelle Gestion des mitoyenneté
Zonage PLU - Servitudes	PLU	/	/
Patrimoine	Pas d'élément remarquable	/	/
Site industriel	Pas d'élément	/	/
Déplacements - Mobilité Flux - Accessibilité	Bonne desserte du site: carrossable / cheminements doux / livraison Dissociation des flux possible	Homogénéité de la topographie	Redéfinition des espaces publics (notamment les trottoirs)
INFRASTRUCTURE RESEAUX			
Desserte du site	1 point de desserte / voirie carrossable Situé à l'angle de la rue Neuve RD97 et la rue des Airelles.	2 points de 'pénétration' sur le site possible (rue Neuve RD97 et rue des Airelles)	/
Réseaux - Ressources	Passage à proximité de tous les réseaux	Disponibilité des réseaux	Recalibrage des réseaux à prévoir si nécessaire
PAYSAGE - BIODIVERSITE			
Intégration paysagère	Périphérie du site planté en périphérie (type thuya) Hauteur des sujet : env. 4 m	/	Gestion des surplombs des habitations avoisinantes : traitement des toitures
Biodiversité Faune - Flore	Maillage existant	/	Faible présence végétale
Végétation	Conifère essentiellement	/	Qualité paysagère faible
ENVIRONNEMENT			
Géomorphologie	En attente des résultats - Etude de sol	En attente des résultats - Etude de sol	En attente des résultats - Etude de sol
Climat Soleil - Vent - Pluie	Site protégé	Protections des vents d'hiver (N-E) Conservation du droit au soleil	Exposition aux vents dominants (S-O) Gestion des ombres portées et garantir le droit au soleil pour les riverains
Ressources / Energie EnR	Site favorable au développement d'EnR (solaire)	Bonne exposition solaire Une partie importante du foncier est exempt de masque	/
Nuisances - Risques Bruit - Air	PLU	/	/
Eau	Forte minéralité du site	/	Retrouver une perméabilité à l'échelle du site (en attente des résultats de l'étude de sol)
Déchets	Bonne desserte du site - Bonne accessibilité	Bonne accessibilité à la parcelle	/
MILIEUX PHYSIQUES			
Plan d'expositions aux risques naturels	Non concerné	Parcelle non concernée	En attente des résultats - Etude de sol
Aléas Retrait - Gonflements des argiles	En attente des résultats - Etude de sol	/	En attente des résultats - Etude de sol
Crue, inondations, Ruissellement	Non concerné	Parcelle non concernée	
Sols - Pollution - Sismicité Mouvements de terrain	En attente des résultats - Etude de sol	/	Règles parasismiques à appliquer : règles Eurocode 8 / Attestations de prise en compte des règles parasismiques à fournir

ENJEUX _

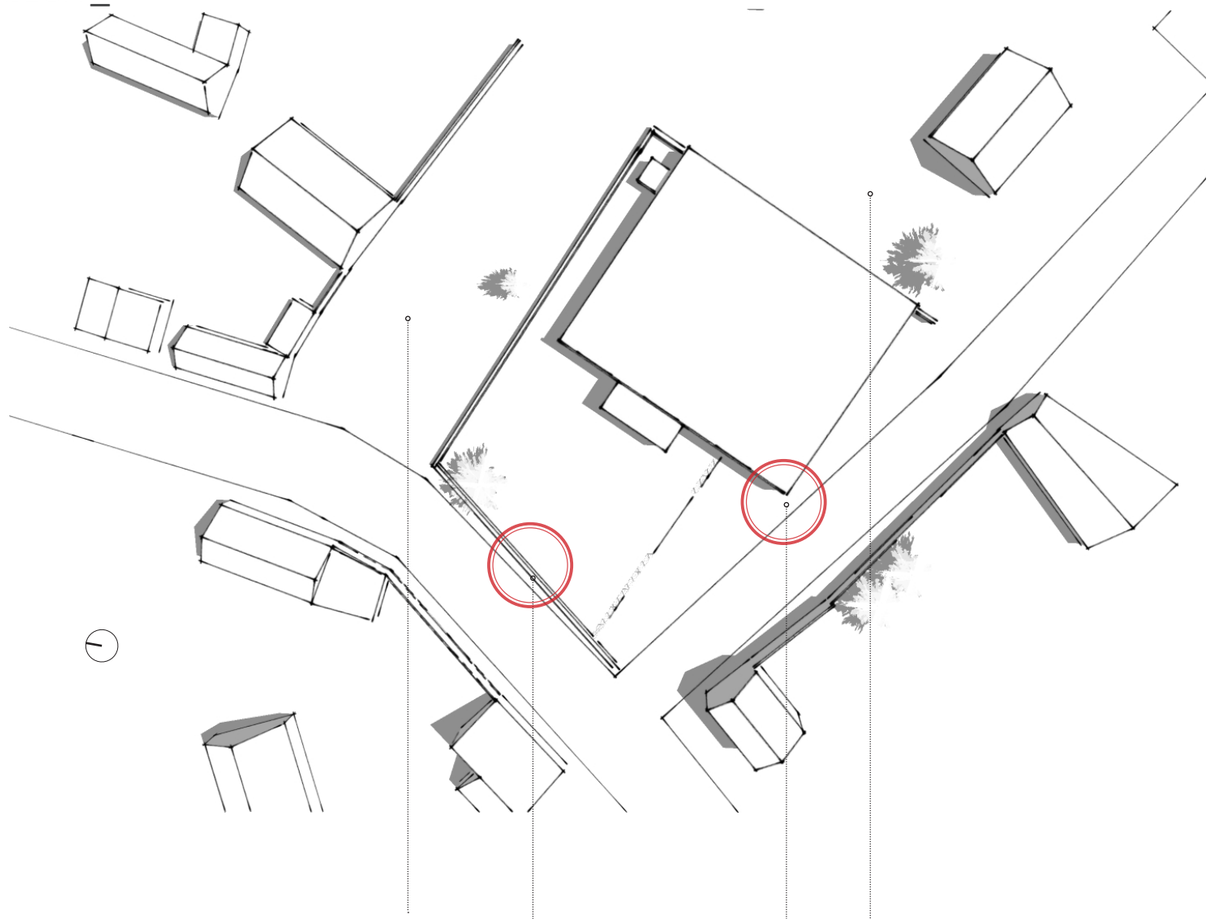

FONCIER

>> Prendre en considération un foncier potentiellement disponible ?

> Usages à préciser

ALIGNEMENT

>> Recomposition de l'alignement

> Quels gains ?

RECONFIGURATION DES ESPACES PUBLICS

. Une recomposition urbaine est nécessaire

DROIT AU SOLEIL ET COMPOSITION URBAINE

. Garantir le droit au soleil chez le voisin

. Gestion de la mitoyenneté - Retravailler la limite séparative

. Assurer un éloignement du tiers (notamment du fait des contraintes acoustiques)

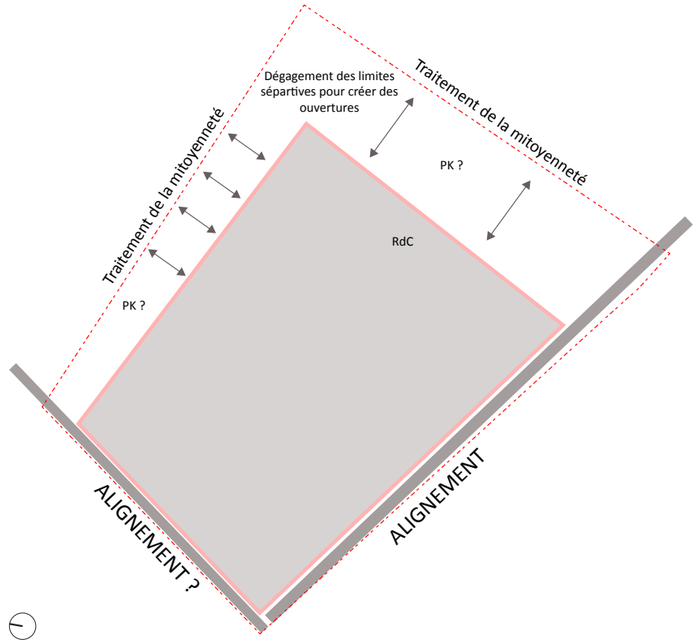

> Question des alignements : création de façades urbaines

> Se dissocier des limites séparatives pour aisi disposer de vues et d'ouvertures

> Parking : type de stationnement

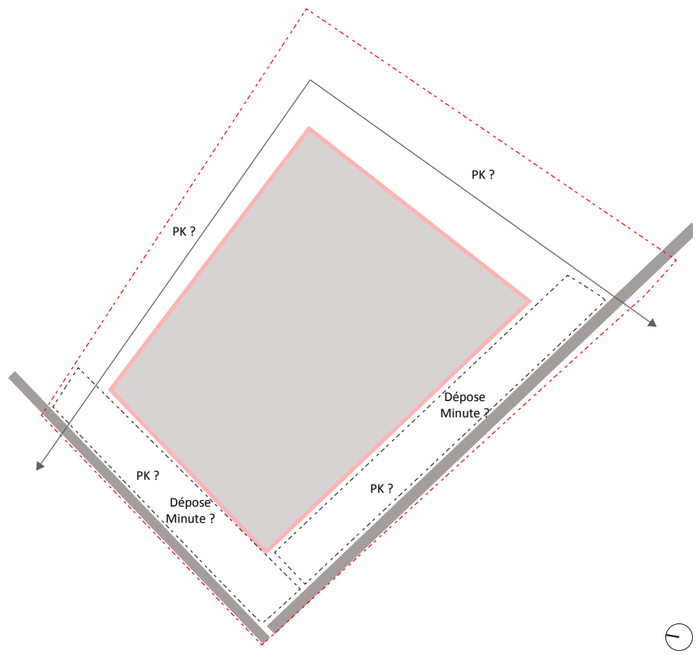

> Question des alignements : retrait

> Parking : type de stationnement / intégration d'un dépose-minute

> Création d'une bouche pour le stationnement

Synthèse urbaine, architecturale, paysagère et écologique

Mots clés : **composition urbaine, lisibilité, identification et signalétique**

Cette intervention nécessitera :

> une réflexion centrale sur le positionnement de(s) entrée(s) principales au futur équipement
. question sur la dissociation des entrées pour une plus grande flexibilité d'usages (gestion spatiale)
. question des accès suivant les modes utilisés (via modes doux, via desserte en véhicules, etc...)
. accès Personnel
. accès livraison - logistique

avec un des focus sur :
. la dissociation des flux
. la sécurisation des déplacements notamment pour les enfants
. le respect des réglementations (ex : PMR) et des directives en vigueur (ex : vigipirate)

> la mise en place d'une desserte à l'échelle du site et d'une recompositions des espaces publics intégrant :
. une place privilégiée pour les modes doux
. le stationnement pour les utilisateurs des commerces de proximité
. le dépose minute pour les parents
. éventuellement le stationnement d'un bus

L'insertion urbaine et architecturale tiendra compte des lieux. Les avoisinants sont essentiellement composés d'habitat individuel de type pavillonaire et bâti traditionnel. Le travail de couture avec l'existant est indispensable afin d'intégrer au mieux cet équipement public. Cette synergie doit permettre un accompagnement de la transformation de l'espace afin de créer de réelles opportunités de développement.
. Développer une armature viaire cohérente en logique avec la trame existante et optimiser les accès au site

La place du végétal, de la nature, des espaces publics, des usages et les pratiques, les nouveaux programmes à inventer sont autant de sujets qui composent la mosaïque urbaine de cette zone, et il s'agit aujourd'hui de trouver la bonne équation.
. Développer des aménagements paysagers structurants et en adéquation avec le contexte écologique du site

Le futur projet devra être garant :
. du droit au soleil
. d'une reconquête végétale
. des mitoyennetés et des isolements vis-à-vis des tiers
. d'une meilleure signalétique et lisibilité des fonctions depuis l'espace public

Il aura pour objectif d'intégrer des ambitions environnementales bénéfiques tant pour le Maître d'Ouvrage, dans la notion de coût global, pour les concepteurs, dans l'exercice intellectuel de création architecturale et paysagère que pour les usagers, dans la réduction de leur impact sur l'environnement.

FINALITES

A travers cette opération, des thématiques prioritaires en matière de développement ont été mises en avant :
- tenir compte du génie du lieu et de ses ressources
- donner toute sa place au vivant dans les espaces extérieurs
- choisir des modes de gestion et de production responsables

1. DYNAMIQUE SOCIALE ET SOCIETALE. Assurer une mixité formelle et fonctionnelle à l'échelle de la parcelle, et du quartier, afin de ménager des transitions entre les différents secteurs de la Ville, avec l'urbain existant et un travail d'insertion architecturale, urbaine et paysagère.

2. ECOLOGIE. Cette mutation doit assurer, par les choix de morphologie et de gabarit, la qualité des espaces extérieurs (protection contre le bruit, le vent, ouverture au ciel et le droit au soleil) que la possibilité pour le bâtiment de bénéficier d'un éclairement et d'un ensoleillement abondant, notamment en hiver. L'optimisation architecturale et urbaine doit permettre d'assurer de façon cohérente le confort (thermique d'hiver et d'été, acoustique, visuel) et une maîtrise des consommations énergétiques par une conception bioclimatique du bâtiment, complétée par une isolation et des installations performantes, faisant appel aux énergies renouvelables.

3. MOBILITE ET DEPLACEMENT. Permettre un accès et une fluidité de déplacement sur le site d'implantation, en lien avec le reste du quartier. Les abords immédiats se veulent accessibles, sécurisés et favorisant la mobilité douce en y intégrant les nouvelles technologies (hybride, électrique, ...).

4. BIODIVERSITE. Traiter les espaces verts comme des écosystèmes vivants respectant la biodiversité.

Considérant les enjeux environnementaux et les caractéristiques du site, les axes thématiques abordés pour la mise en place d'un projet fort sont les suivants :

_ Intégration architecturale et urbaine, choix des matériaux, l'identité du site
_ Gestion de l'énergie et Energies Renouvelables
_ Implantation et orientation des constructions, densité
_ Mixité programmatique et sociale
_ Gestion de l'eau
_ Déplacement et mobilité douce
_ Gestion des déchets et des nuisances et la maîtrise des pollutions

LES +

+ Foncier disponible - Maîtrise foncière Ville
+ Recomposition urbaine intéressante au niveau de l'îlot et des voiries
+ Possibilité d'installer un ERP de plain pied
+ Accessibilité du site
+ Facilité de gestion des flux (piéton, VL, livraison) par des voies de desserte dissociées
+ Possibilité de mise en place d'un dépose minute
+ Accès facile à l'équipement (sécurité)
+ Lisibilité de l'équipement // Signalétique
+ Possibilité d'associer à la réflexion un réel travail sur des espaces paysagers qualitatifs
+ Possibilité de valorisation du foncier
+ Ouverture au Sud - Potentiel EnR

ENJEUX _

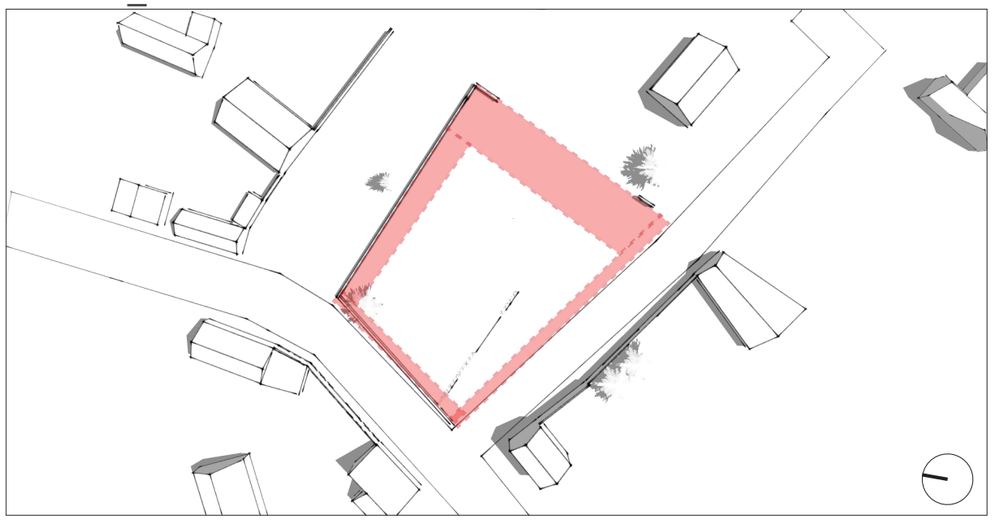

STATIONNEMENT & DESSERTE

. Mettre en place une offre de stationnement en place

> Définir la typologie :

. longitudinal, bataille, épi,

> Inclure un dépose-minute

Le stationnement est un réel enjeu. Il doit permettre une offre suffisante aux usagers pour stationner sans pour autant «voir trop grand».
une offre complémentaire doit servir au commerce de proximité (laverie) très utilisé.
L'emplacement du/des aires de parking doit être mis en relation avec :
le traitement et l'emplacement du futur équipement Rue Neuve.
> Une première zone (stationnement rapide + commerce) peut se localiser à proximité immédiate du bâtiment et une «poche» secondaire peut se localiser en fond de parcelle.

>> Attention particulière sur le traitement paysagé du stationnement et la gestion des eaux.

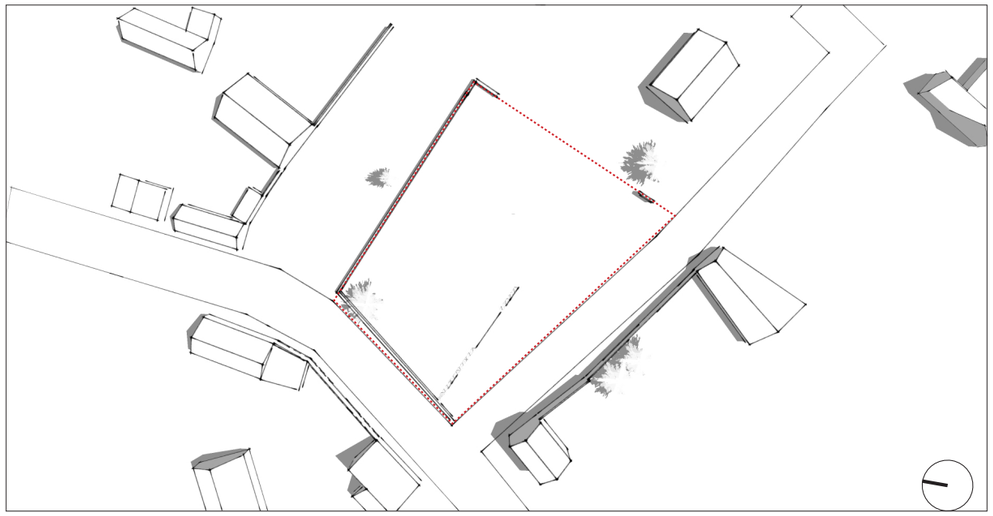

POSITIONNEMENT BÂTIMENT (figuratif)

. Implantation en front à rue pour créer un alignement sur les rues
. Possibilité de construire (suite à la démolition de l'existant) en RdC

MEILLEURE LISIBILITÉ

. Intégration de la voie piétonne
. Meilleure signalétique
. Amélioration des accès

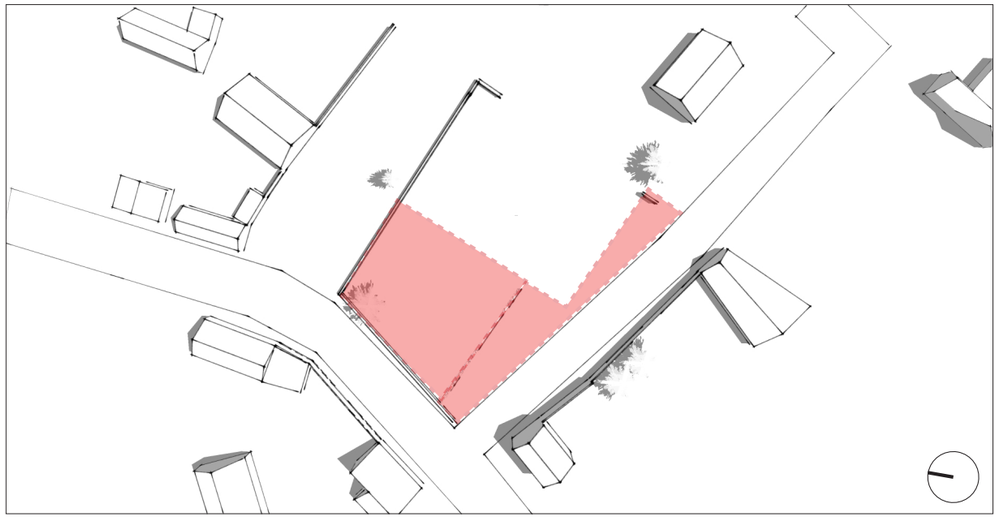

RECONQUÊTE VÉGÉTALE

. Augmentation du potentiel végétal en s'appuyer sur les sujets existants
. ''Déminéraliser'' le site // Traiter les clôtres

VALORISATION DE LA 5ÈME FAÇADE

. Gestion du surplomb
. Intégration et exploitation du foncier

DIFFÉRENCIATION DES FLUX

>> Faut-il intégrer un dépose-minute ?
. Intégration d'une signalétique
. Sécurisation des abords

RECONFIGURATION DES ESPACES PUBLICS

. Intégration d'une zone de stationnement dédié

ESPACES	SOUS-ESPACES	EFFECTIF (personne)	SURFACE UTILE (m2)	Nombre	TOTAL
Locaux Communs					
	Hall-SAS	-	20	1	20
	Sanitaires (H-F)+PMR	-	15	1	15
	Vestiaire - mobilier intégré	-	3	1	3
	Bureau de gestion	-	10	1	10
	Espace de convivialité Bar-Kitchenette	-	10	1	10
	Stockage	-	5	1	5
					63
Locaux Techniques					
	Chaufferie (hors silo) - Ventilation		30	1	30
	TGBT		5	1	5
	Ménage - Entretien		5	1	5
	Déchets		5	1	5
					45
Ecole de musique					
	Salle de répétition - Chorale - Harmonie		50	1	50
	Salle d'enseignement - Cours particuliers		12	3	36
	Stockage Ecole de Musique		10	1	10
					96
Expression Corporelle					
	Salle Expression Corporelle	Espace polyvalent, NAP, Gym, Danse, Fitness	150	1	150
		Stockage	10	1	10
					160
Act. Sur table					
	Salle informatique n°1 Salle associative n°2	Info, Web + Ateliers / Peinture	25	2	50
	Salle associative n°3	Tarot, Warhamer, Œnologie, Capsule Coll, Détente Loisirs	40	1	40
	Stockage		20	1	20
					110
TOTAL			Sans circulation		**474**
			Cirulation		**56,88**
			Surf.Utile (dont circulation)		**530,88**
			Surf.Plancher (dont circulation)		**557,424**

3. DEFINITION DE L'OPERATION

3.1. Projection de l'équipement associatif

RAPPEL : Dans le cadre de ce projet, le Maître d'Ouvrage laisse l'opportunité à la future équipe de conception de proposer un projet soit :

- en réhabilitant le bâtiment existant (en tenant compte des contraintes de site et de bâti)
- en considérant une démolition totale et en construisant un bâtiment neuf en simple rez-de-chaussée

Le projet prévoit :
- la création d'un équipement associatif de plain-pied : un rez-de-chaussée
- la création d'une zone de stationnement + requalibrage des espaces publics (trottoirs)

Les besoins quantitatifs (surfaces brutes utiles/SBU des locaux et qualitatifs exprimés dans le chapitre précédent sont des minimas à respecter impérativement. Les concepteurs ont la faculté d'améliorer ces exigences, sous réserve de respecter l'enveloppe financière du projet.

3.2. Besoins par bloc fonctionnel

De manière générale, l'organisation spatiale, fonctionnelle et technique de l'établissement devra permettre une flexibilité et une évolution des pratiques.

Circulations : Pour mémoire (estimation à environ 50 m² soit un ratio de 12%)
Sur le plan strictement fonctionnel, les concepteurs devront porter une attention particulière aux circulations intérieures. Celles-ci devront pouvoir satisfaire les exigences liées à la sécurité (règlement de sécurité incendie) pour permettre l'évacuation satisfaisante des flux et pour en faciliter la surveillance. Les recoins, les décrochements et obstacles à la vue devront ainsi être proscrits.

L'intégralité des entrées et sorties devra être équipée de tapis de sols encastrés et répondant aux prescriptions de la réglementation PMR.

Nota : Les circulations intérieures participent au bon fonctionnement des lieux.
Cependant, il est recommandé d'en limiter la surface pour des raisons de coût et de limiter les déplacements.

ENTREES
Création d'un point d'entrée dans le bâtiment :

- Entrée commune

ACCUEIL - COMMUNS - 63 M2
Sas, Hall - Accueil / Sanitaire (H-F-PMR) / Bureau de gestion / Espace de convivalité-Kitchenette / Circulations

C'est l'espace de base et charnière de l'équipement qui doit être facilement accessible. Une attention particulière sera portée à sa fonctionnalité et sa lisibilité (orientation, ...).

ECOLE DE MUSIQUE - 96 M2
Salle de répétition / Salle d'enseignement - Cours particuliers (x3) /Stockage

Espace majeur : Salle de répétition de 50 m².
Public : associations musicales (Chorale, Harmonie) + autres

SALLE EXPRESSION CORPORELLE - 160 M2
Salle Expression Corporelle / Rangements

Espace majeur : Salle de pratique de 150 m².
Public : Espace polyvalent, Gym, Danse, Fitness + NAP + autres

SALLES ASSOCIATIVES - 110 M2

3 Salles associatives / Rangement

> Les 3 salles seront mutualisables pour créer un seul espace (1 // 1+2 // 1+2+3) - Mise en place de cloisons mobiles

Espace majeur :

- Salle n°1 : 25 m² (à destination des associations en lien avec l'informatique)
- Salle n°2 : 25 m² (autres associations)
- Salle n°3 : 40 m² (autres associations)

>> Dans le cadre de mutualisation d'espace : accueil des associations dites Ateliers - Peinture

LOCAUX TECHNIQUES - 45M2

Chaufferie / Informatique / Ventilation / Ménage, entretien / TGBT / Déchets (pour mémoire)

Les concepteurs s'attacheront à prévoir l'ensemble des locaux nécessaires au fonctionnement technique de l'équipement.
Les objectifs poursuivis sont :

- la rationalisation des équipements
- l'optimisation des réseaux
- la limitation des impacts visuels (ex : limiter les équipements visibles en toiture)
- la facilité d'accès et d'entretien aux équipements
- une maintenance réduite

Chaufferie : raccordement gaz de ville en base
Ventilation : lieu d'implantation d'une partie des appareillages liés à la ventilation des locaux. Des posibilités d'installation en plénum est possible. dans ce cas, l'accessibilité des machines est une priorité.
Entretien : En position centrale dans l'équipement.
Equipement : porte permettant le passage d'un chariot - Durabilité du bâti + porte avec plaque de poussée et protection basse / Faïence murale / 2 armoires fermant à clé : rangement des produits de nettoyage et consommables non chimiques.
TGBT : local TGBT
Local Déchets : local déchets unique est prévu pour l'équipement. Il devra être implanté en position centrale à proximité du local Ménage.

ESPACE EXTERIEUR

En toiture, aucun équipement technique visible.

3.4. Espaces extérieurs

De manière générale

Les espaces extérieurs participent au même titre que les autres espaces à la qualité des ambiances et à l'insertion urbaine et architecturale du projet.
Différents points de vigilance sont à émettre pour une conception adaptée et l'organisation des espaces extérieurs :

- l'exposition aux vents dominants
- prise en compte de la course du soleil
- prise en compte de la perméabilité du site
- limiter l'impact visuel des aménagements

Le cas échéant, si nécessaire, des clôtures pourront être installées. L'enceinte sera constituée par les édifices eux-mêmes ou par tous procédés assurant la sécurité et l'esthétique de l'ensemble sur l'ensemble du périmètre du projet.

Création d'un parvis d'entrée (accès au bâtiment)

Espace public d'approche, parvis : le projet doit prévoir un traitement sécuritaire des flux (véhicules – piétons). Le parvis proposera un retrait suffisant pour permettre de petits regroupements au droit de l'accès au bâtiment.
Dans la mesure du possible, une partie du parvis bénéficiera d'une protection à la pluie. Le traitement de sol, le mobilier urbain, la signalétique, les végétaux, l'éclairage public participeront à la mise en scène de l'ensemble et à la sécurité notamment des enfants en harmonie le lieu.

Création d'une zone de stationnement sur la parcelle (nombre de place à définir en fonction du foncier disponible)

Création d'une dizaine de places de stationnement. Différents points de vigilance sont à émettre pour une conception adaptée et l'organisation optimale :

- prise en compte de la perméabilité du site
- limiter l'impact visuel

Son revêtement présentera l'optimal entre coût d'investissement et coût d'entretien

Pelouses et jardin

Les espaces plantés propres à l'équipement non dévolus à une fonction de récréation (pelouses, espaces plantés…) formeront un tout avec l'équipement et seront conçus à cette fin. Ils pourront participer à la gestion des EP à la parcelle.

Clôtures et mobilier urbain

L'enceinte sera constituée par les édifices eux-mêmes ou par tous procédés assurant la sécurité et l'esthétique de l'ensemble sur l'ensemble du périmètre du projet. Il est préférable de limiter la co-visibilté entre l'espace public et les espaces extérieur, à l'exception des perspectives lointaines qui, au contraire, sont encouragées.

Le mobilier extérieur (éclairage, bancs, poubelles…) sera choisi avec la plus grande attention en accord avec le maître d'ouvrage et la commune

Abri vélo

Un abri vélo sera accessible depuis le parvis.Il s'agira d'un espace sécurisé, couvert, à usage unique des utilisateurs de l'équipement, ouvert uniquement par un professionnel aux heures d'entrée/sorties. Il présentera une capacité de 5 à 10 places.

Accès piétons

L'accès des enfants, des parents qui les accompagnent et des visiteurs se fait exclusivement par le parvis, raccordé à la rue.

Accès véhicules

Il convient de rationaliser cette voirie de desserte du parking et aux accès techniques (livraison, services techniques), et de secours qui devra être la plus courte possible.

Sécurité et sûreté

L'accès aux différentes entités de l'équipement sera sécurisé type vidéophonie.

> Personnel, personnel pédagogique, personnel d'entretien : contrôle d'accès sécurisé.

> Utilisateurs : accès aux horaires d'ouverture : par un accès commun depuis le parvis.

Partie B - Programme technique détaillé

Partie C - Organigrammes
Fiches Détaillées par local

6. Organigrammes fonctionnels par ENTITÉ

ACCUEIL - COMMUNS

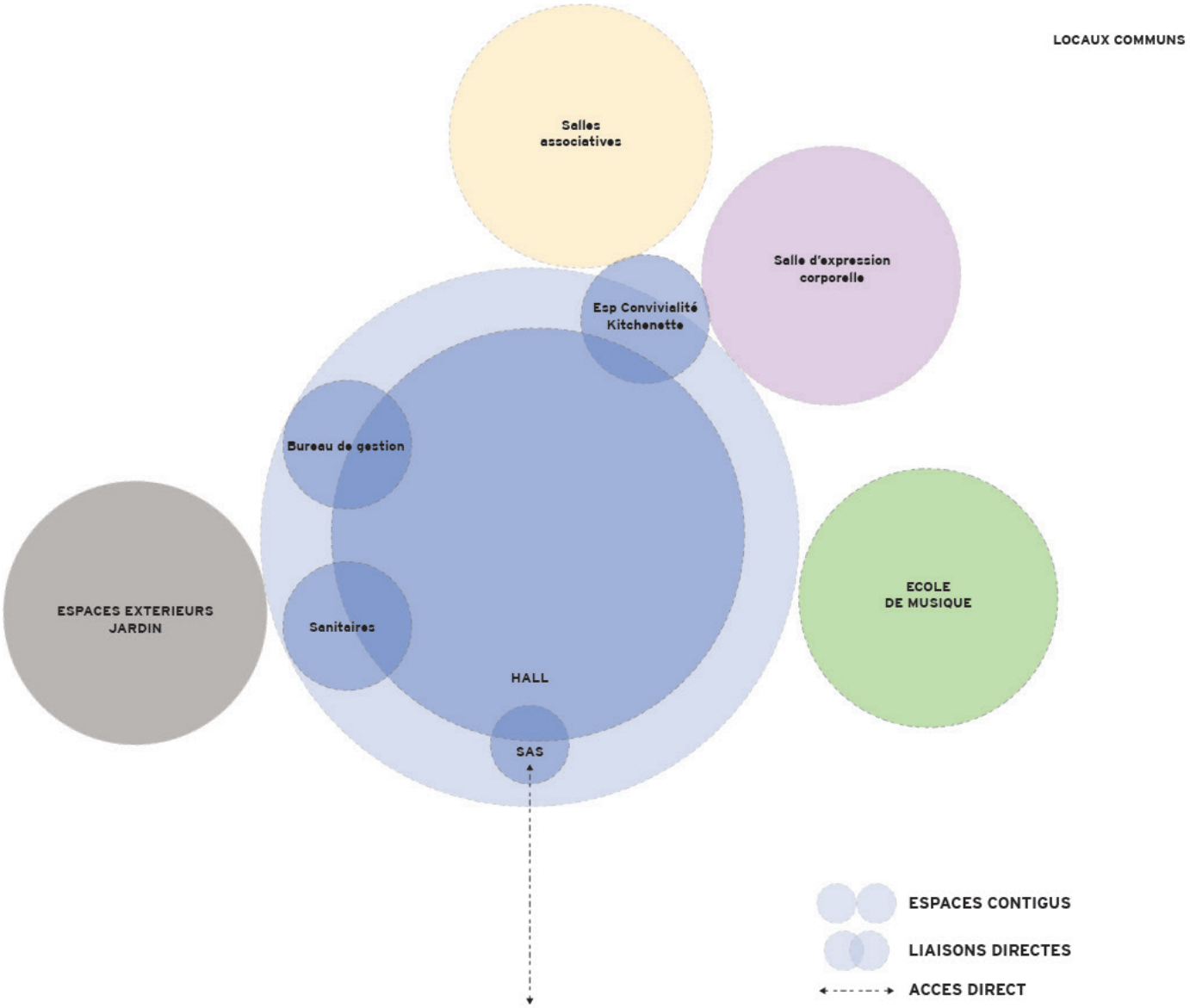

LOCAUX TECHNIQUES

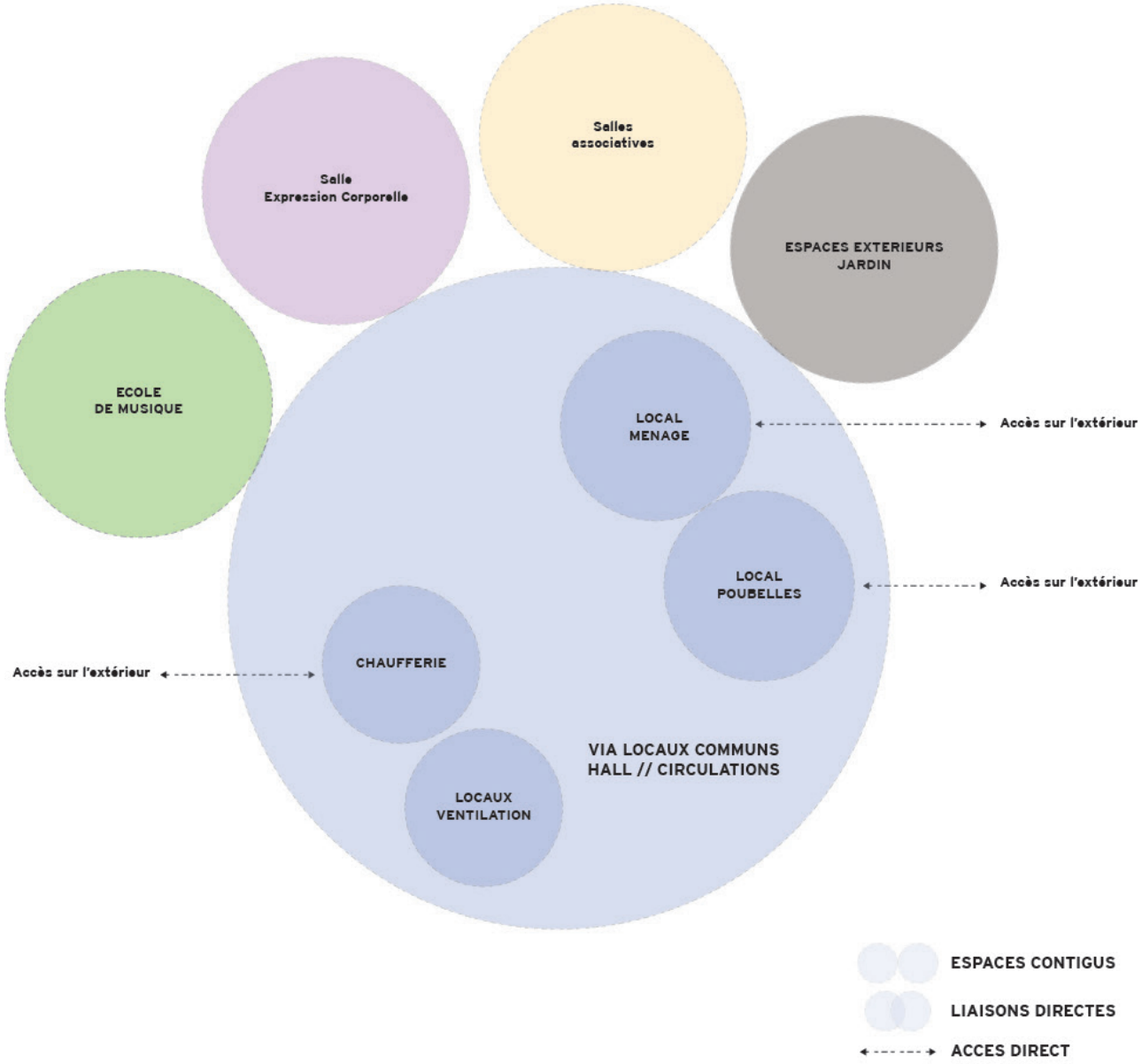

SALLES ASSOCIATIVES

ECOLE DE MUSIQUE

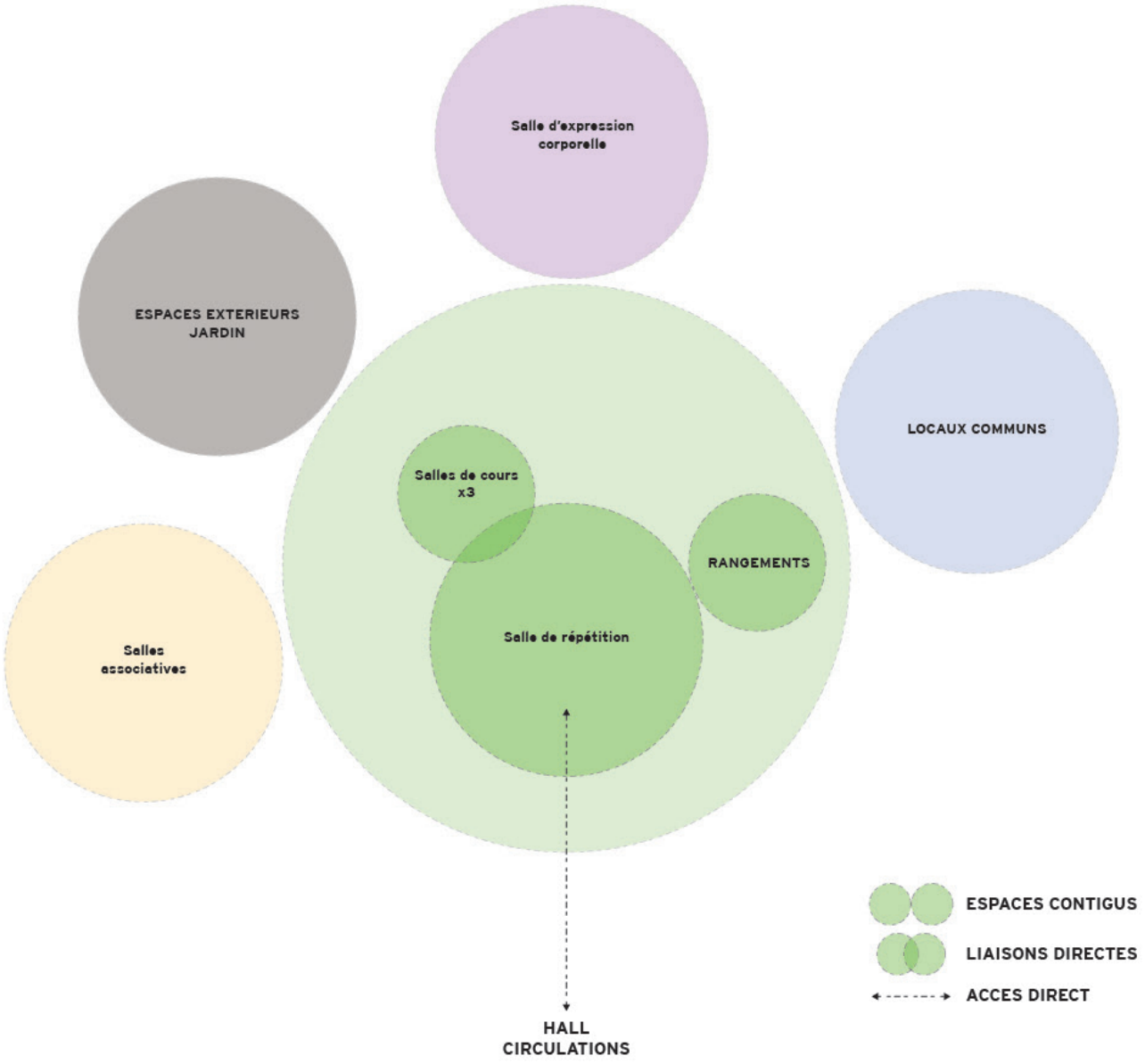

SALLES D'EXPRESSION CORPORELLE

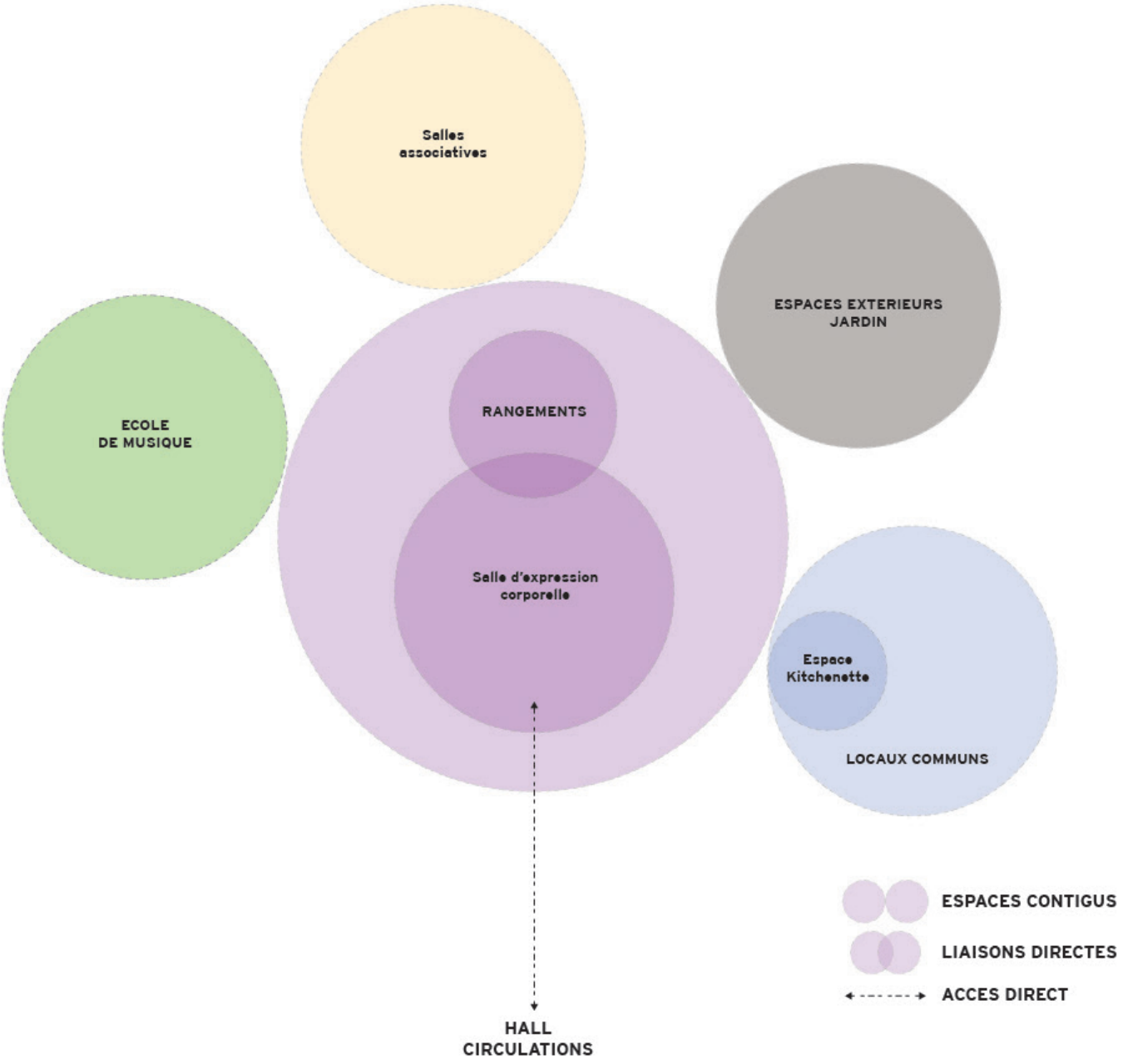

IMPACT CONSEILS & INGENIERIE
84 Bvd du Général de Gaulle
59100 ROUBAIX
T : 03 74 09 45 50